Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 727

Artikel: Retour d'Amérique : [1ère partie]

Autor: D.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266148

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque publique et Universitaire Genève

J. A.

22 MARS 1947 — GENEVE

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE — No 727

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER . » 8.—
Le numéro . . . » 0.25

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

En attendant que tout le monde fasse son devoir ; je vais toujours faire le mien.

Alexandre VINET.

La nationalité de la femme mariée

Depuis de longues années cette question de la nationalité de la femme préoccupe les associations féminines du monde entier, mais les conditions créées par la guerre et l'après-guerre lui redonnent aujourd'hui une actualité et une importance spéciale auxquelles nul ne saurait se soustraire. Les femmes anglo-saxonnes, en particulier, défendent la thèse que la nationalité est un droit individuel de toute personne, sur lequel le mariage ne devrait avoir aucune influence.

Il n'existe actuellement aucun statut uniforme pour résoudre cette question, chaque pays la réglant selon ses propres besoins démographiques et politiques. Ainsi la ressortissante des Etats-Unis ne perd pas sa nationalité lorsqu'elle épouse un étranger, et l'étrangère qui épouse un ressortissant de ce pays ne pourra acquérir sa nationalité que par naturalisation après une période déterminée de séjour dans ce pays. La Française peut conserver sa nationalité si elle le désire, mais par la nouvelle loi du 19 oct. 1945, l'étrangère qui épouse un Français obtiendra automatiquement la nationalité de son mari. Dans les pays scandinaves, la femme indigène ne perdra jamais sa nationalité aussi longtemps qu'elle sera domiciliée dans son pays d'origine, ces pays n'admettant pas que leurs ressortissants deviennent jamais des étrangers chez eux ! etc. En face de l'immense diversité des législations nationales, et sur la proposition de la S.d.N., une conférence pour la Codification du Droit international, à la Haye, en 1930, tenta de faire accepter aux nations quelques principes généraux uniformes. Mais après de longues délibérations, cette conférence se borna à formuler *le vœu,* que les pays prennent les mesures nécessaires pour éviter les cas d'apatridie qui peuvent résulter de législations nationales opposées. Or, nous savons que, en contradiction avec ce vœu, la seconde guerre mondiale a créé d'innombrables apatrides — hommes et femmes — et il faudra peut-être une génération entière pour rétablir un ordre équitable touchant cette question de nationalité.

En Suisse aussi, la guerre a fait des ravages analogues et nous avons le devoir de nous préoccuper du sort de nos anciennes compatriotes auxquelles un mariage étranger a fait perdre la sécurité et l'appui que leur patrie d'origine aurait pu leur offrir. Jusqu'en 1941, notre législation mentionnait uniquement *l'acquisition* du droit de cité de son époux, garanti à toute femme qui épousait un citoyen suisse, et il n'était nullement question de la femme suisse épousant un étranger. Un «droit coutumier» avait cependant établi que dans ce cas, la femme suisse perdrait sa nationalité, et qu'elle ne pourrait la conserver que si le mariage la rendait apatride — soit qu'elle épousât un homme apatride lui-même, ou bien un ressortissant d'un pays qui ne naturalise pas la femme étrangère au moment du mariage. Depuis le 11 novembre 1941 ce droit coutumier a toutefois été remplacé par un arrêté basé sur les pleins-pouvoirs du Conseil fédéral et dès lors, le retrait de la nationalité suisse au moment de son mariage avec un étranger a pris force de loi pour nos femmes. De plus, cet arrêté aggrave encore leur situation comparé au régime en vigueur précédemment. Ainsi la femme de naissance suisse ne pourra conserver sa nationalité que si son mariage la rend *irrémédiablement* apatride, et ce mot est commenté de telle sorte qu'il exclut tous les cas tolérés jusqu'ici, où le pays étranger accordait à la femme la liberté de revendiquer ou non la nationalité du mari. L'arrêté stipule en plus que la femme suisse ayant pu conserver sa nationalité au moment du mariage pour ne pas devenir une «heitmatlos», la perdra nécessairement si, plus tard, il lui arrive de pouvoir acquérir la nationalité de son mari.

Toutes ces mesures sont prises soi-disant pour sauvegarder l'unité nationale de la famille; elles sacrifient les intérêts légitimes de citoyennes suisses qui n'ont aucun moyen légal de se défendre, à l'unité de famille d'un pays étranger qui peut être ne s'en soucie nullement ! Ce retrait de la nationalité suisse constitue une mesure d'exception appliquée à la femme mariée, car le droit de cité est déclaré imprescriptible pour tout autre citoyen suisse lorsqu'il vit à l'étranger et y acquiert une autre nationalité. Mais la femme mariée, même si elle habite la Suisse avec son mari étranger, y devient une étrangère à laquelle les autorités peuvent refuser le droit au travail, le droit de domicile, la rentrée en Suisse, si elle l'a quittée. De nombreux cas de détresse et de difficultés profondes nous ont été tranmis pendant ces dernières années. Et pendant ce temps, l'étrangère qui a épousé un Suisse jouit de tous les droits et privilèges de la citoyenne, quel que soit l'usage qu'elle en fasse.

Nous ne saurions admettre cette mesure d'exception pour la femme suisse qui se marie. Et sachant qu'une loi fédérale est en préparation pour remplacer l'arrêté basé sur les pleins-pouvoirs — loi que nous ne pourrons ni contester, ni voter — 36 associations féminines ont adressé par la voie du Secrétariat féminin à Zürich une pétition[1] au chef du Département fédéral de Justice et Police demandant que d'une part la législation future ne reprenne pas les dispositions rigides de l'arrêté de 1941, mais qu'elle place tous les Suisses sur un pied d'égalité en rendant la question de la nationalité indépendante du mariage; la pétition demande d'autre part la possibilité pour les femmes de prendre connaissance et de discuter le projet de loi, puisqu'elles y sont les premières intéressées. Une fois de plus, l'absence de nos droits de citoyennes nous réduit au rôle de demanderesses, alors qu'il nous faudrait pouvoir agir en faveur de compatriotes malheureuses.

A. L.

[1] dont le texte paraîtra prochainement dans nos colonnes.

Retour d'Amérique

Lors de la dernière séance du Comité consultatif des femmes suisses des Offices de l'économie de guerre, M. A. Muggli, chef de la section du rationnement, nous a fait part des observations qu'il a recueillies au cours de trois semaines de séjour en Amérique. Avec son assentiment, nous nous permettons aujourd'hui de donner un résumé de cet exposé si vivant et si objectif. Bien rares ont été les voyageurs qui nous ont montré l'Amérique sous cet aspect ! Tout en mentionnant qu'il existe bien d'autres problèmes américains, M. A. Muggli nous entretiendra spécialement de celui du ravitaillement.

Quelles sont les organisations économiques avec lesquelles la Suisse doit traiter ? Il existe de l'ONU, dont les neutres ont été invités à faire partie; la Suisse est, d'autre part, membre de quelques sous-comités du *Conseil international de l'alimentation.* S'il existe des traités économiques, il faut toutefois bien se rendre compte que ce sont les différents pays exportateurs qui, en dernier ressort, décident des contingents qui nous seront livrés. Et M. Muggli d'attirer notre attention sur la politique absolument réaliste de ces organes. Nous, Suisses, hésitons parfois à agir uniquement en «homo oeconomicus», et pourtant ceux avec qui nous traitons n'ont pas de tels préjugés !

La Suisse n'obtient pas toujours facilement les produits nécessaires aux besoins de sa population. D'où proviennent ces difficultés ? de sa neutralité ? pas autant que l'on veut bien le prétendre, mais de causes beaucoup moins compliquées, qui intéresseront en particulier nos milieux féminins, car la femme suisse porte une partie de la responsabilité de ces difficultés. N'ayez crainte, mesdames, c'est un hommage indirect que l'on va vous rendre. Vous êtes à la fois trop bonnes ménagères et trop hospitalières. Non seulement vous réussissez à faire avec 1000 calories, ce qu'une ménagère anglo-saxone appellerait des miracles, mais encore vous vous croyez obligées d'offrir à vos hôtes étrangers plus que vous n'avez vous-même à l'ordinaire. Mauvaise politique ! Les Américains remportent de notre pays l'image d'un pays de Cocagne où tout coule à flot. Mais le commerce et l'Office de guerre portent aussi leur part de responsabilité : le rouage de la répartition marche sans trop de grincements; la marchandise se trouve dans les magasins de détail, de sorte que nous sommes aujourd'hui peut-être le seul pays au monde où les «queues» interminables ne sont pas entrées dans les mœurs. Comment nos autorités n'auraient-elles alors pas de peine à persuader les Américains que notre ravitaillement est loin d'être idéal ?

Le Conseil international du ravitaillement comprend, pour chaque matière, une commission différente, le langage parlé veut que l'on emploie les expressions amusantes de « club » pour

Féministes ! Les cartes de la série 1947 reproduisent des tableaux de quatre de nos femmes peintres.

Achetez les pochettes „Pro Infirmis"

Les pochettes de cartes Pro Infirmis seront déposées dans toutes les boîtes aux lettres. Cela est devenu une tradition... On les attend on se réjouit de les voir... mais n'oublions pas de les payer ! Pro Infirmis fait confiance à chacun et espère que les bulletins verts lui reviendront dûment remplis.

Pro Infirmis se heurte à des difficultés énormes : l'approvosionnement du papier et du carton est une difficulté presque insurmontable, aussi le nombre des cartes a-t-il dû être réduit. Si l'on s'étonne, expliquez-en la cause autour de vous, et dites bien combien l'œuvre de Pro Infirmis (qui s'occupe des estropiés, des durs d'ouïe, des sourds-muets, des arriérés, des aveugles, des épileptiques, des enfants difficiles et déficients du langage) serait paralysée si le public gardait les pochettes sans faire de versement.

La série des cartes distribuées contient des tableaux de quatre femmes peintres.

Mme Elly Bernet-Studer, de Zürich. Sa vocation de peintre s'est déjà montrée à l'âge de trois ans. Elle voyagea avec son mari au Brésil, puis, veuve, revint en Europe et fréquenta à Weimar l'académie de peinture. Dès 1918, elle revint en Suisse. Elle excelle dans les eaux-fortes; mais surtout, elle adore peindre les portraits, les fleurs, les jardins fleuris, les animaux.

Mlle Marta Pfannenschmid, de Bâle (née en 1900), étudia à la Gewerbeschule de Bâle, fit un voyage d'études en Italie, en 1922. Depuis, elle travailla seule, d'abord la peinture à l'huile, puis ces dernières années se spécialisa dans les illustrations (ill. des «Heidi» de J. Spyri et du feuilleton des enfants de la Nationalzeitung).

Mettant en quelque sorte ses oreilles au bout de ses doigts, cette petite sourde perçoit les vibrations de la musique et en sent ainsi le rythme.

Mme Reutter-Junod, de Lausanne, d'origine neuchâteloise. Elle étudia en Italie, à Münich, fut l'élève de Wieland. Elle mena de front — pas toujours sans tiraillements intérieurs, nous confie-t-elle — sa peinture et ses devoirs de mère de famille. Elle est maintenant grand'mère. Ce qu'elle peint avec le plus de joie, ce sont les paysages de la haute montagne, la vie des hauts villages, les animaux.

Mlle Martha Haffter, de Frauenfeld (née en 1873) est la fille d'un conseiller d'Etat. Toute petite, elle griffonnait des dessins sur tous les bouts de papier qu'elle rencontrait ! Etudes à Bâle, à Münich et surtout à Paris où elle aime à retourner. Elle aime les portraits d'enfants et les paysages en fleurs de la Thurgovie.

AU PETIT CORDON BLEU
Cours permanents de cuisine française :
10 ou 20 leçons de 2 heures.
Autres cours : **repassage, lingerie, raccommodage, vêtements d'enfants.** **Terrassière 32 - 1er étage.**
Tram 12 : Arrêt Villereuse **Tél. 4.39.30**

Le Bon Secours · Genève
ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
reconnue par la Croix-Rouge Suisse et patronnée par la Faculté de Médecine de l'Université.
Nouveau programme
Section de Puériculture et d'Hygiène maternelle
Renseignements et conditiers : DIRECTION, 15, av. Dumas

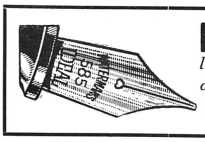
BOUVIER
le bon papetier de la Croix-d'Or
le spécialiste du stylo

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)
Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef : **Dr. H. Müller.**
Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

certains d'entre eux, comme, par exemple, le club du sucre. Très sommairement, comme l'a fait M. Muggli, nous essayerons de donner une vue d'ensemble sur l'état actuel de la production mondiale.

En ce qui concerne *les céréales,* on ne pourra jamais assez mesurer les conséquences que les grèves américaines ont eues; les déchargements et les transports étant devenus très difficiles, des tonnes de céréales ont dû passer par les distilleries. Songez que l'Amérique n'arrivait plus, déjà, à remplir ses obligations, les besoins ayant considérablement augmenté : bien des pays, tels que la Roumanie, les Indes, alors qu'ils exportaient, ou, du moins, n'importaient pas de céréales avant la guerre, ont fortement fait monter la demande. De ce fait, les grèves américaines dans les industries de base telles que charbon, acier, etc., n'ont pas gardé uniquement un caractère national, mais bien pris une signification mondiale.

D. L. (à suivre)

A Lausanne, on n'a pas oublié la

Journée internationale des femmes pour la paix.

le vendredi 7 mars.

Lors de la séance présidée par Mme Ad. Jeannet, on entendit parler Mmes Claire Buenzod, Lise Cérésole, M. Vaucher-Liegme, Erica Carrard, Simone Hauert, Berthe Vulliemin.

Des artistes, Mmes Magda Lavanchy, violoniste, Andrée Fœtisch, pianiste, Camille Fournier, M. Hugues Cuénod, prêtaient leur gracieux concours à cette manifestation qui se déroula dans la Salle des XXII cantons.

Féminisme valaisan

La conférence que Mme Poinso-Chapuis, de Marseille, a faite à Sion, le 21 février, a provoqué dans la presse valaisane un renouveau de polémique autour du suffrage féminin.

Et — phénomène curieux — la vue d'une femme députée semble avoir déchaîné certains instincts antiféministes plus fortement que ne l'avait fait le dépôt d'une motion au Grand Conseil et les votations intervenues dans différents cantons suisses. Rien ne vaut l'évidence du fait accompli.

Par un hasard dû aux rigueurs de la saison, une seconde polémique s'est greffée sur cette première : celle au sujet des femmes vêtues de pantalons. Le radotage de certains journalistes valaisans n'a pas manqué d'être frappé par la coïncidence entre les deux événements.

Pensez, donc, l'homme, se voyant privé de son monopole du pantalon, ne peut y voir qu'un funeste présage pour la privation prochaine de son monopole politique ! Et voilà les pondeurs de « Billets » partis en guerre contre les pantalons des femmes, précurseurs de l'immoralité, du suffrage féminin, du divorce, de la dénatalité, etc., etc. C'est tout juste si la grippe et la peste ne viennent pas de là.

Il y eut, au moyen âge, de doctes thomistes qui expliquaient l'existence de la femme par une agglomération de mauvaises vapeurs dans l'air. Quand on collectionnera, une fois, toutes les bêtises qui ont été dites à notre sujet, on n'oubliera pas, à côté de cette perle de la philosophie médiévale, l'élucubration de ce penseur qui prétendait, dans la « Patrie Valaisane » du 25 février, que la féministe logique ferait « faire » ses enfants par sa bonne ! ! ! Il faut vraiment que l'antiféminisme soit à bout de force pour proférer des bêtises aussi colossales.

En dehors de cette polémique de bas étage, le féminisme valaisan a enregistré un succès réel et massif : Mme Iris de Roten, la première avocate en Valais, a débuté dans le barreau valaisan en plaidant le cas tragique d'un jeune homme qui, le printemps dernier, avait été au centre d'une mystérieuse affaire de tentative de meurtre et de plusieurs vols par effraction dans le Bois de Finges, affaire qui avait tenu en haleine la police et les journalistes du canton.

La défense de Mme Iris de Roten semble avoir été très efficace puisque l'accusé a été mis en liberté immédiatement.

Une telle efficacité féminine ne manquera pas de faire sur l'opinion publique plus d'impression que les aboiements des antiféministes excités.

I. de R.

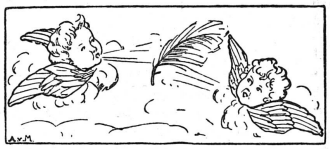

DE-CI, DE-LA

Inauguration du musée des suffragettes.

Le 6 février 1947, les Anglaises ont célébré le 29ème anniversaire du suffrage féminin dans leur pays par l'inauguration d'un musée permanent de l'époque héroïque où elles réclamaient l'égalité politique. Les organisatrices ont réussi à grouper une collection unique de souvenirs ayant appartenu aux militantes suffragistes, reliques des jours d'emprisonnement, médailles portraits, photographies, etc. Au cours de l'un des discours qui furent prononcés à cette occasion, Lady Pethik Laurence of Peaslake, releva le fait que, durant ces années de lutte, les militantes ne blessèrent jamais aucun de leurs adversaires.

Ceux qui leur reprochent de regrettables excès doivent donc admettre qu'elles gardaient la maîtrise de leurs réflexes.

Parlement de jeunesse.

L'assemblée inaugurale du Parlement de jeunesse genevois a eu lieu vendredi soir 7 mars dans la Salle du Grand Conseil. Des délégués des divers groupements de jeunesse travaillaient depuis des mois à l'élaboration des statuts. Cette assemblée détient deux grands privilèges : ses membres ont, obligatoirement, moins de trente ans et ils ne sont pas obligatoirement du sexe masculin ! Espérons qu'elle tirera parti de ses avantages.

IN MEMORIAM

Dr. William Waldvogel

Les féministes de «La Neuveville» viennent de perdre un ami fidèle de leur cause, le Dr W. Waldvogel. Celui-ci fut un des membres fondateurs de leur section et il faisait encore partie du comité actuel.

Les partisans masculins du suffrage des femmes ne sont pas assez nombreux, mais, si la quantité fait défaut, ils l'emportent généralement par leurs qualités, ce dont nous ne sommes pas peu fières. Le Dr Waldvogel était de ceux-ci. Il avait été d'abord professeur à l'Ecole supérieure de Commerce de la Neuveville, puis il fut appelé aux fonctions de directeur de cet établissement qui perd en lui un chef de grande valeur scientifique, intellectuelle et morale.

Il défendait toutes les bonnes causes, se consacrait à la jeunesse, notamment au mouvement éclaireur et, son départ prématuré, à 60 ans, est, dans sa cité, un deuil public.

Que sa sœur, Mademoiselle Clara Waldvogel, une collaboratrice et un des sûrs appuis de notre journal, trouve ici l'expression de notre profonde sympathie et de nos regrets pour une perte qui atteint tous ceux qui partagent nos idées.

La Maison d'Ollon.

La Maison de vacances d'Ollon (fondation Antonie Cossy), qui reçoit, durant toute l'année, à des conditions très avantageuses, des femmes ayant besoin de repos, a eu son assemblée générale à Lausanne, sous la présidence de Mlle A. Quinche, avocate. L'exercice se termine par un très petit bénéfice. La fondation rend de bons services; une centaine de femmes en ont bénéficié pendant ce dernier exercice.

Nos Pénates.

«Nos Pénates», à Pully, est une maison qui reçoit à très bon compte des institutrices âgées, isolées, sans ressources. Cette œuvre si utile a été fondée, il y a 25 ans, par Mme Ch. Delhorbe, qui alla courageusement de l'avant avec un capital de cinquante centimes; à la fin de l'année, elle avait récolté plus de 24 000 frs.; une jolie villa fut achetée à Pully; elle s'ouvrit le 1er février 1922 et dès lors a hébergé de nombreuses femmes qui y terminent leurs jours bien soignées et dans la dignité.

Ces 25 ans d'activité ont été célébrés, le 8 mars, sous la présidence de Mme d'Okolski (Pully). Une des pensionnaires, témoin de la fondation de l'œuvre, aujourd'hui nonagénaire, Mlle Steiner, avec coquetterie et une incroyable jeunesse physique et intellectuelle, a rappelé comment fut fondée la maison et comment elle s'est développée. Pour que «Nos Pénates» poursuivent leur belle tâche, il leur faut de nombreux amis, des souscripteurs, des donateurs.

M. Ch. Besson, syndic de Pully, qui apporta au comité des appuis moraux et matériels, n'en revenait pas du courage, de la confiance, du dévouement apportés par les initiatrices. Mais oui, Monsieur, les femmes savent créer, organiser, durer. On peut leur faire confiance et on pourrait, en hauts lieux, faire davantage appel à leurs qualités, à leur dévouement, à leur savoir-faire.

S. B.

A travers les Sociétés

Echo de nos gymnastes-dames

La grande famille des dames gymnastes salue les lectrices et lecteurs du « Mouvement Féministe ». Elle est heureuse de venir se présenter, se faire connaître, se faire aimer.

Une grande famille, disons-nous... C'est une fraction de la forte Association nationale des Sociétés de Femmes suisses, au Secrétariat de laquelle elle paie annuellement sa contribution. Oui, l'Association suisse de Gymnastique féminine (A. S.G.F.) est membre depuis quelques années déjà de cette Association nationale. Elle réunit plus de 38.000 membres, dont 18.000 sont dites des actives. L'association fédérale est constituée par l'union de groupements cantonaux ou régionaux. C'est l'association cantonale de Zurich qui est en tête avec 8000 adhérents. Nos cantons romands forment chacun une association, dont l'effectif global atteint quelque 4000 membres. Vaud et Genève alignent respectivement 1000 et 1500 gymnastes.

Un comité central administre ce groupement fondé en 1908. La présidence centrale appartient depuis l'an passé à une femme: Mlle Marie Willmann, institutrice à Kriens. La préparation des dirigeants (moniteurs et monitrices) des 980 société existantes est du ressort d'une Commission technique: M. Jacob Süss, instituteur à Brougg, la préside.

Chacune des associations cantonales a son administration propre, tout en demeurant sous le contrôle et la haute direction de l'autorité centrale qui a inscrit à l'article premier de ses statuts ce but: « augmenter la force physique chez les personnes du sexe féminin par l'encouragement et la propagation des exercices physiques ». Et nous avons le devoir de dire que depuis la fondation, ses chefs ont œuvré avec enthousiasme, avec fermeté, avec cœur à en tracer les voies. Lentement, mais sûrement, la cause avance.

De nombreuses manifestations ont déjà prouvé à la masse du peuple que les effectifs augmentent, qu'une activité méritoire se fait partout dans les sections de gymnastique pour que la femme suisse maintienne force, souplesse et belle santé en son corps. Un grand rassemblement des gymnastes féminins se prépare à Berne les 12 et 13 juillet 1947. Puisse-t-il être entouré de l'intérêt, de la sympathie et de l'estime que méritent organisateurs, techniciens, gymnastes, depuis des mois déjà à la tâche pour préparer ces importantes journées.

Alf. P.

6ème Journée des Femmes Neuchâteloises

Le dimanche 9 mars, les Neuchâteloises répondaient nombreuses à l'invitation qui leur était adresssée par les sociétés féminines du chef-lieu. Précédée des services religieux habituels, la journée, présidée par Mlle Clerc, fut officiellement ouverte par M. G. Béguin président du Conseil communal de Neuchâtel, qui apporta les vœux et les souhaits des autorités pour une bonne et fructueuse collaboration.

Les femmes dans la vie publique australienne

L'Australie a reconnu rapidement le rôle que les femmes ont joué dans l'organisation de la nation. Les femmes des premiers colons ne travaillaient pas seulement aux côtés de leur mari, mais elles faisaient campagne pour obtenir de meilleures conditions d'existence pour leur propre sexe.

Elles s'y sont si habilement prises qu'elles ont reçu le droit de vote en 1901 déjà (Australie du Sud, en 1894, un an après les femmes de la Nouvelle-Zélande, les premières dans le monde).

Des pionnières aux mobilisés de la guerre.

Une des plus connues de celles qui réclamèrent le suffrage féminin à l'origine est *Caroline Chrisholm.* Elle commença à lutter en 1840 déjà; on la nommait «le second Moïse, en bonnet et en châle». Elle se consacrait à aider amicalement les jeunes immigrantes et conduisait les caravanes qui se mettaient en route pour les fermes éloignées dans l'intérieur.

Les Australiennes considéraient le droit de vote comme leur arme naturelle pour lutter contre les mauvaises conditions de travail et les lois injustes à leur égard. Elles obtinrent, en 1899 déjà, une diminution des heures de travail dans les magasins et les fabriques, ce fut un soulagement pour des milliers d'entre elles. Cet acte préliminaire fut complété en 1930 par une loi sur le commerce et les fabriques qui stipule la présence obligatoire d'inspectrices dans les fabriques et qui exige des sièges pour toutes les femmes employées.

L'Australienne d'aujourd'hui, une citoyenne pleine d'assurance, d'intelligence et d'esprit public, considère comme naturelle son égalité politique et professionnelle avec l'homme et elle est jalouse de sa dignité de femme et de maîtresse de maison.

La grande majorité d'entre elles apprécie pleinement la valeur de la famille et elle se consacre de tout cœur à l'organisation de son home. Elle est une bonne camarade aussi pour son mari, partageant ses intérêts et ses responsabilités.

Ce n'est pas seulement la maîtresse de maison qui, individuellement, réclame un maximum de considération pour la vie du foyer, mais les associations qui comptent plus de 200 000 membres et qui se consacrent à l'amélioration des conditions de la femme au foyer. Des intérêts communs ont groupé ces femmes en une vaste organisation qui exerce une forte influence dans tout le continent.

Des campagnes réussies ont été lancées contre les prix exagérés et le manque d'aide pour les mères de famille. Elles ont aussi dressé des listes de fournisseurs convaincus d'avoir trop profité ou d'avoir vendu de la marchandise d'une qualité inférieure.

Certains avantages financiers sont consentis aux membres sous forme d'escomptes dans les magasins patentés, ou par des arrangements pour la distribution directe de lait, de crème et de fruits du producteur au consommateur.

Pendant la guerre, on avait dû, par suite du manque de main-d'œuvre, supprimer les livraisons à domicile, mais après la guerre, les Associations de maîtresses de maison obligèrent le gouvernement à lever cette interdiction que plus d'un commerçant aurait voulu voir rester en vigueur, se souciant peu de revenir aux conditions d'avant-guerre. L'Association d'un faubourg de Sydney entra alors en action, elle convoqua un meeting qui rassembla plus de 500 femmes et qui délégua une députation féminine auprès du maire et du président du syndicat des fruits et légumes, elles obtinrent satisfaction.

Dans chaque Etat, il y a un comité de la santé dépendant de l'Association des maîtresses de maison, ainsi qu'un comité du logement, tous deux adressent des suggestions à la commission officielle du logement; les femmes interviennent ainsi, soit dans l'élaboration des plans d'immeubles, soit dans les projets d'aménagements intérieurs. Par exemple, elles considèrent que les frigidaires ne sont pas un luxe et elles en réclament dans les maisons d'après-guerre.

Le journal mensuel de ces associations contribue à l'éducation féminine par des articles sur l'économie domestique, les régimes, la culture physique, etc.

Les femmes de la campagne

Les fermières ont, en Australie, autant de pouvoir que leurs sœurs des villes. Elles sont les descendantes des courageux colons qui ont légué à leurs petites-filles un esprit d'endurance et d'initiative qui se manifeste encore aujourd'hui.

L'association des femmes de la campagne qui se ramifie dans tous les états et dont les membres forment une masse imposante, s'occupe avant tout de questions de santé et d'éducation. Elle a organisé un service d'ambulances pour les districts isolés, des hôpitaux de campagne et des homes de vacances économiques au bord de la mer.

En collaboration avec le Département de l'Education, on a ouvert des «hostels» dans les villes de province pour les élèves venant de fermes très éloignées. Des autobus se chargent de ceux qu'on peut aller quérir quotidiennement.

Les femmes dans les professions.

Durant les années de guerre, le statut des Australiennes s'est rapidement amélioré, à mesure qu'elles endossaient les charges généralement supportées par les hommes. Plus de 800 000 d'entre elles (sur une population de 8 millions d'habitants) furent occupées, pendant les hostilités, dans les services civils ou militaires.

Elles ont assumé toutes les tâches, même celles qui leur étaient jusques là interdites. Ainsi, dans l'industrie des avions, elles ne furent pas seulement manœuvres, mais ouvrières qualifiées.

Elles conduisirent les tramways, les taxis, devinrent porte-faix, exécutèrent tous les travaux de la ferme et, à l'armée, collaborèrent à tous les services, excepté au combat proprement dit: elles armèrent les canons sur les batteries de la côte, composaient les services médicaux dans

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
33 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps
École LÉMANIA
LAUSANNE